

Coup de théâtre à Marseille : Vassal se retire au profit de Guy Teissier, un 2e candidat se déclare



Article rédigé par LCI , le 04 juillet 2020

Source [LCI] La candidate LR à la mairie de Marseille Martine Vassal a annoncé ce jeudi qu'elle se retirait au profit du député Guy Teissier. Le nouvel édile doit être élu samedi 4 juillet, lors d'un vote dont l'arbitre sera la sénatrice ex-PS Samia Ghali.

C'est lors d'une conférence de presse jeudi 2 juillet que Martine Vassal a annoncé cette nouvelle inattendue : qu'elle se retirait de la course à la mairie de Marseille. *"J'ai fait le choix de la sagesse, j'ai fait le choix de l'expérience, j'ai fait le choix du consensus"*, a déclaré l'ex-candidate LR, arrivée en seconde position dimanche dernier, derrière la candidate du Printemps marseillais Michèle Rubirola. Le parti proposera à sa place le député Guy Teissier, 75 ans, ancien président de la communauté urbaine.

La présidente de la métropole et du département des Bouches-du-Rhône a également indiqué que le candidat dissident LR Bruno Gilles allait apporter ses 3 voix à Guy Teissier lors de l'élection du maire prévue samedi. Au second tour des municipales dimanche, l'union de la gauche est arrivée largement en tête sur l'ensemble de la ville, mais les deux blocs comptent avec le ralliement de Bruno Gilles désormais tous les deux 42 voix au conseil municipal, où la majorité est à 51 voix. C'est la sénatrice Samia Ghali qui va arbitrer le match, en décidant de rallier ses 8 conseillers à la droite ou à la gauche.

"Je serai loyal jusqu'au bout à Martine Vassal, mais je pourrais être un recours si elle décide de ne pas y aller pour des raisons qu'elle a jugées bonnes", avait déclaré Guy Teissier mardi à l'AFP. *"Je ne serai candidat que si Martine Vassal le décide"*. *"J'ai l'expérience, j'ai présidé la communauté urbaine, je suis le plus écologiste avec la fondation du parc national des Calanques, j'ai eu beaucoup de succès électoraux"*, avait-il plaidé. Autre avantage du député âgé de 75 ans en cas de match ultra-serré : son âge. En cas d'égalité lors du vote devant le conseil municipal, le doyen des candidats devient maire de droit.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

04/07/2020 06:00